

Séance du 29 juin 2026

Extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes

Nombre de conseillers :

➤ en exercice : 28

➤ présents : 23

➤ votants : 26

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle du Conseil à la Mairie de Bélâbre, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Florine TOUPET, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLEST, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Sylvie DELAUNE, Philippe GOURLAY, Thierry BARBIER, Spike GROËN, Marie-Laure FRISCH, Guylène MAUSSIRE.

Pouvoirs : Martine DUMAZET à Florine TOUPET, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Christian BREC à Thierry BARBIER.

Absents / Excusés : Alain COYAT, Stéphane CALARD.

Secrétaire de séance : Nathalie LAURENCIER.

♦♦♦♦♦

Délibération n° 2026-06-29.06

Objet : P.A.C.T. 2025 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le montant de la participation financière de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) au titre 2025, s'élève à 30 600 €.

La subvention est versée à la CdC Marche Occitane – Val d'Anglin comme suit :

- un acompte de 60 %, à compter de la signature de la convention d'application annuelle par les deux parties,
- le solde sur présentation, au plus tard le 31 mai de l'année qui suit la signature de la convention d'application annuelle P.A.C.T. : du bilan artistique financier détaillé des manifestations soutenues.

L'acompte de 60% a été versé aux associations le 23 juillet 2025.

Après avoir présenté le bilan artistique financier détaillé des manifestations et le bilan financier global de la programmation à la Région Centre-Val de Loire, la Communauté de Communes a perçu le solde et le reverse aux organisateurs comme suit :

- Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît	3 278,38 €
- Festiv'en Marche	4 189,65 €
- Les Rencontres Photographiques	2 029,68 €
- Les Petites Heures de Compostelle	560,82 €
- Le Temps Suspendu	5 673,34 €

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le 06 JUIL. 2026

ID : 036-200035137-20260629-2026062906-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **approuve** la répartition du solde de la subvention 2025 de la Région Centre-Val de Loire aux associations comme indiquée ci-dessus,
- **et autorise** Monsieur le Président à procéder au versement aux associations.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Philippe GOURLAY



La Secrétaire de séance
Nathalie LAURENCIER

Acte exécutoire, compte tenu de sa
transmission en préfecture le 06 juillet 2026
et de sa publication le 06 juillet 2026